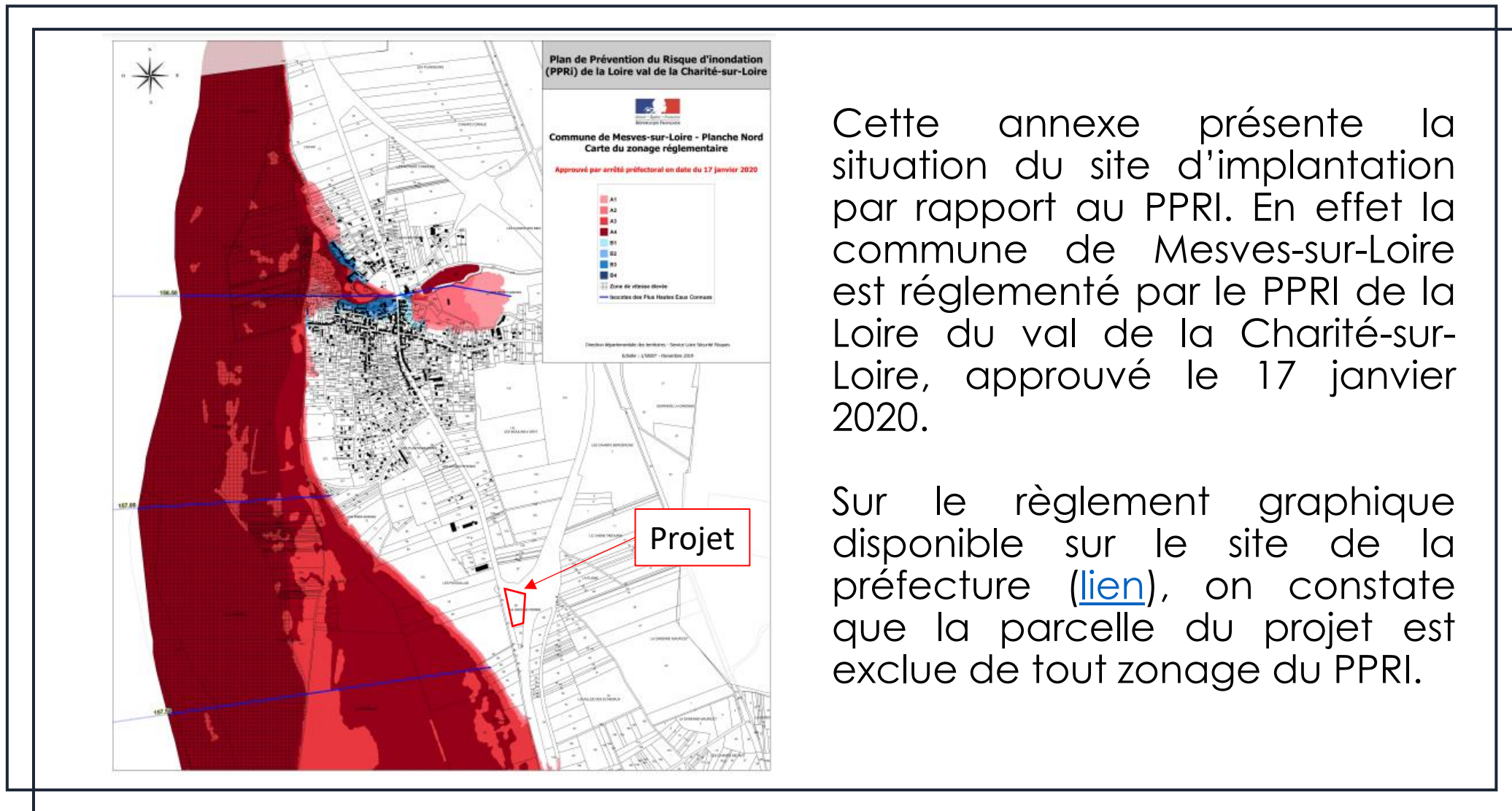


Situation par rapport au PPRI



Cette annexe présente la situation du site d'implantation par rapport au PPRI. En effet la commune de Mesves-sur-Loire est réglementé par le PPRI de la Loire du val de la Charité-sur-Loire, approuvé le 17 janvier 2020.

Sur le règlement graphique disponible sur le site de la préfecture ([lien](#)), on constate que la parcelle du projet est exclue de tout zonage du PPRI.

Situation par rapport au PPRI

